

**RENTREE 2021
FICHE DE POSTE
POSTE SPECIFIQUE ACADEMIQUE**

UAI : 0010802S
Type établissement : Collège
Nom établissement : Ampère
Commune : Oyonnax

Code discipline de poste : E0030
Libellé discipline : Education

Descriptif général du poste : (550 caractères max)

Missions spécifiques et compétences requises :

Le/la conseiller.ère principal.e d'éducation exerçant en éducation prioritaire renforcé inscrit son cadre d'action dans les missions définies par la circulaire n° 2015-139 du 10 août 2015. Cependant de par les enjeux propres à ces établissements définis par le référentiel de l'éducation prioritaire, la dimension partenariale au sein du réseau voire de la cité éducative requiert des compétences spécifiques. La complexité des situations sociales des élèves exige une maîtrise solide des modalités et des procédures éducatives. Dans le contexte de l'éducation prioritaire la relation aux familles est un élément fondamental de la réussite des élèves qui requiert des compétences spécifiques en terme de communication. La contribution du/ de la CPE au climat scolaire requiert tout autant analyse experte, capacité à proposer des actions contribuant à son amélioration mais aussi capacité à gérer des situations de crises. Le nombre d'acteurs composant les équipes vie scolaire implique une aptitude confirmée à l'organisation du service et à la gestion des ressources humaines. La collaboration avec un ou plusieurs collègues comme avec les enseignants et les équipes médico-sociales exige une capacité confirmée à travailler en équipe.

Avec une bonne connaissance des politiques publiques de l'éducation prioritaire, de la ville et de lutte contre la grande pauvreté, pour y parvenir le ou la CPE exerçant en

réseau d'éducation prioritaire sera capable plus particulièrement :

Concernant la politique éducative de l'établissement et le projet éducatif :

- De participer au diagnostic et à la formalisation de la politique éducative pour l'établissement à partir d'un diagnostic partagé fondé sur le projet d'établissement et le contrat d'objectif tripartite.
- De mobiliser ses compétences, son action et son service pour contribuer à l'acquisition par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- D'être capable de mener avec les enseignants ou les personnels médico-sociaux des séances pédagogiques et éducatives en co-intervention.
- De conseiller quotidiennement et en situation de tension le chef d'établissement sur les situations qui relèvent du champ éducatif.
- D'être particulièrement engagé.e dans le respect des règles de vie de l'établissement, de proposer et de mettre en œuvre des stratégies permettant leur bonne application dans un environnement complexe afin de préparer les élèves à exercer leur citoyenneté dans le cadre des valeurs de la République.
- De connaître l'environnement socio-économique d'un territoire et de proposer des actions inscrites dans le parcours avenir dont il.elle sera un.e act.eur.rice majeur.e.
- De travailler en collaboration étroite avec les différents partenaires éducatifs du territoire.
- De connaître et de proposer des stratégies de prévention et de gestion des conflits.
- De proposer une animation socio-éducative qui permettra la promotion d'une citoyenneté participative en lien avec le.la chef.fe d'établissement, les enseignants et les partenaires impliqués dans la vie de l'établissement, du réseau ou le cas échéant de la cité éducative. Une expérience significative dans l'animation des CVC sera un plus.
- De participer aux dispositifs de type « école ouverte » qui accompagnent la vie de l'élève au sein de l'établissement en dehors du temps scolaire proprement dit.
- D'élaborer et d'animer un parcours citoyen qui permettra le respect de la laïcité et des valeurs de la République.

Concernant le suivi des élèves :

Associé.e.s aux différentes équipes pédagogiques des classes dont il.elle a la charge, le.la CPE sera plus particulièrement attent.if.ve :

- Aux conditions d'appropriation des savoirs par les élèves. Il.Elle sera notamment force de proposition pour les temps où les élèves ne sont pas en classe, en particulier dans l'organisation des temps d'études ou dans le cadre du dispositif devoirs faits.
- Aux modalités définies de collaboration avec les professeurs principaux et les équipes pédagogiques. Il.Elle s'impliquera avec volonté dans la concertation quotidienne comme institutionnelle avec les enseignants.

- Dans le cadre du réseau, il.elle nouera des contacts au sein du conseil école-collège comme avec les directeurs d'école pour avoir une connaissance fine des élèves dès leur arrivée au collège et assurer un suivi efficient.
- Il.Elle participera aux équipes de suivi individuel ou collectif des élèves et sera en capacité d'animer un GPDS.
- Il. Elle élaborera un pilotage du suivi des élèves, fondé sur un tableau de bord et sur des actions correctives notamment pour prévenir l'absentéisme et le décrochage scolaire.
- Il. Elle saura communiquer avec l'ensemble de la communauté éducative en maîtrisant les outils pour y parvenir notamment l'usage des espaces numériques de travail ou des logiciels de suivi des élèves en usage dans les établissements.
- Il. Elle proposera en concertation avec le chef d'établissement, une politique de co-éducation cohérente permettant d'intégrer les parents d'élèves à la politique éducative. Il. Elle y contribuera activement.
- Il. Elle sera force de proposition pour l'organisation des temps d'ouverture de l'établissement sur son territoire : portes ouvertes, forum...
- Il. Elle contribuera activement au suivi et à l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers et des élèves allophones nouvellement arrivés en France.

Concernant l'organisation de la vie scolaire :

Avec un sens de l'engagement et une grande disponibilité, le ou la CPE en réseau d'éducation prioritaire renforcé :

- Sera prêt.e à une présence de terrain de tous les instants afin de manifester par cette présence l'autorité éducative dont il.elle est dépositaire auprès des élèves.
- Proposera une organisation des conditions d'accueil, des mouvements y compris dans les zones récréatives, les zones de travail et d'études collectives qui prennent en compte la sécurité des élèves particulièrement sensible en REP +.
- Travaillera en partenariat et sous l'autorité du chef d'établissement avec les services de l'Etat en charge des missions de sécurité.
- Proposera un plan d'action prenant en compte l'ensemble des dimensions d'un climat scolaire serein et propice au travail.
- Présentera une expérience significative dans la gestion d'un service vie scolaire
- Sera capable de proposer une stratégie construite de gestion des ressources humaines qui permettent aux personnels contribuant à la vie scolaire, de statuts et de missions différents en réseau d'éducation prioritaire, de pouvoir exercer leurs missions avec efficacité et dans une perspective réfléchie de développement professionnel.